

**« DEFENSEUR DES ENFANTS »
Le parlement bafoué par le pouvoir exécutif**

:

Mercredi 2 juin 2010, le Sénat par un vote de 175 voix contre 160 a retiré du périmètre du défenseur des droits, le défenseur des enfants.

Claire Lise Champion s'est opposée et fortement mobilisée dès les annonces d'un possible rattachement de cette institution indépendante à un défenseur des droits. Cette mesure va à l'encontre des traités internationaux et des engagements de la France. Elle constitue de plus, une véritable régression dans notre paysage institutionnel en revenant sur son autonomie.

Les enfants ont besoin d'un interlocuteur direct, visible, reconnu. Mme Versini et précédemment Mme Brisset ont réussi par leur travail, à une identification auprès de ce public que sont les enfants.

Or, jeudi 3 juin, après un petit déjeuner à l'Elysée de quelques parlementaires, le garde des Sceaux a demandé en séance une seconde délibération sur l'article modifié. Cette fois, les parlementaires de la majorité et du centre se sont ralliés à la position présidentielle et gouvernementale.

Claire Lise Champion dénonce le fait que la logique politique aboutisse finalement à la disparition d'une autorité spécifique et indépendante dédiée aux droits de l'enfant et aux impératifs essentiels de protection des enfants.

Pour tout contact

Sophie RATAIRE
Assistante parlementaire

01.42.34.31.10

E-mail : cl.campion@senat.fr

Site : www.clairelisecampion.fr